



DRAHTHAAR CLUB DE FRANCE
REGIONALE D'ÉLEVAGE

Derby des jeunes

Confirmation & TAN



Rue principale 41270 Fontaine-Raoul

SAMEDI

25 OCTOBRE
2025
de 8h à 19h



DECATHLON

Nature Dog

FRANCHANNA'S
POINTER

NUMFOXES
Nature & Technologies

EP CONCEPTS

Renseignements & inscriptions :

Alexia Skibniewski-Béaur
06.48.20.86.72.
Skibniewskialexia@gmail.com

Morgane Béhue
06.02.35.51.44.
Morgane.behue@hotmail.com

Informations :

Inscriptions en ligne sur cedia.

Restauration sous
reservation.

Nombreux lots aux
vainqueurs.

Photographes sur place



FEUILLE D'ENGAGEMENT

- * À retourner avant le 7 octobre pour la version courrier, 11 octobre par Cedia.
* 1 feuille par chien.

➤ RENSEIGNEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Nom ,prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

➤ CHIEN ENGAGÉ

Nom complet (LOF) : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ____

Sexe : Mâle Femelle

N° LOF : _____

Puce/Tatouage : _____

Père : _____

Mère : _____

Nom de l'éleveur : _____

I. Régionale d'élevage- Juge Jean Archambault

Classe demandée (1 seul choix) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Baby (4 à 6 mois) | <input type="checkbox"/> Travail (à partir de 15 mois, à Justifier) |
| <input type="checkbox"/> Puppy (6 à 9 mois) | <input type="checkbox"/> Champion (à justifier) |
| <input type="checkbox"/> Jeune (9 à 18 mois) | <input type="checkbox"/> Vétéran (à partir de 8 ans) |
| <input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 à 24 mois) | |
| <input type="checkbox"/> Ouverte (à partir de 15 mois) | |

Engagement gratuit pour les BABY, PUPPY, VETERAN pour les adhérents au club ;
n°carte à jour 2025 : XXXXXXXXXX

II. TAN - Examineur Sébastien Mauban

Autorisé aux chiens de 6 mois à 36 mois (à cocher)

III. Confirmation

Confirmation (possible à partir de 12 mois)(à cocher)

Prévoir l'**ORIGINAL** du pedigree ainsi que le formulaire de confirmation (à télécharger sur le site Internet de la SCC ou du Drahthaar club de France).

➤ TARIFS

	Adhérents	Non adhérents
TAN	28€	43€
Confirmation Seule	15€	30€
Confirmation si participation à la Régionale	GRATUIT	GRATUIT
Régionale	30€	44€
Adhésion au Drahthaar club de France	35 euros pour la cotisation qui permet de bénéficier du tarif adhérent dès cet événement	
Total		

Règlement :

Chèque à l'ordre du Drahthaar club de France

Virement bancaire

IBANFR76 3000 4017 7100 0100 1749 331

BIC BNPAFRPPBVS

Référence virement :

	Adhérents	Non Adhérents
Repas Réservation OBLIGATOIRE <i>avec café et croissant</i>	20€ Nombre de repas ___	25€ Nombre de repas ___
Total		

Règlement : Les repas sont à régler à l'ordre de SKIBNIEWSKI Alexia - Les Pocteries, 41270 Fontaine Raoul.

➤ DÉCLARATION

Je soussigné(e) _____, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus, m'engage à respecter le règlement de l'exposition et dégage la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou de maladie.

Fait à _____, le __ / __ / __

Signature:

REGLEMENT INTERIEUR - REGIONALE D'ELEVAGE

ARRIVEE ET JUGEMENT, DEROULEMENT DE LA JOURNEE: *(les horaires sont susceptibles d'être modifiés)*

L'accueil commencera à partir de 8 heures. Le pointage des concurrents débutera à compter de 8 heures.

Début des jugements 9h00. Une remise des récompenses est prévue à l'issue de la journée, aucune récompense ne sera envoyée par le D.C.F. **Possibilité de restauration sur place.**

LOGEMENT : Il n'y aura pas de cages mises à disposition. Parking exposant. Des points d'eau seront prévus pour l'abreuvement des chiens.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite lors de la manifestation. Il est interdit de faire signer une pétition quelque soit son objet sans l'accord de l'organisateur.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours des épreuves. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au Drahthaar Club de France.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité de maintenir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le DCF, organisateur, devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Seront refusées les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements qui est fixée au 7 octobre 2025, par courrier et 11 octobre par Internet minuit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

REFUS ou EXCLUSIONS :

1. Des engagements. L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;

c) ceux engagés par un exposant dont l'entrée aux manifestations canines est formellement interdite.

Les engagements dans les cas a) b) ou c) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise au Drahthaar Club de France si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Drahthaar Club de France, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de la manifestation ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du DCF ou des vétérinaires de service,
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

PUBLIC : La présence de public est autorisée mais les personnes assistant à la manifestation ne devront en aucun cas pour le concours de standard avoir accès au ring accueillant le juge et le chien. En tous les cas, il est demandé au public la discrétion la plus élémentaire afin de ne pas déranger le chien ou les juges.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux engagés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, l'organisateur et le Drahthaar Club de France ne peuvent en aucun cas être reconnus responsables en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Age minimum pour la confirmation L'âge minimum pour la race Drahthaar est de 12 mois révolus.

Age minimum pour le TAN 6 mois – Age maximum 36 mois

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie ou ceux en provenance de l'étranger, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo vaccination : 1 mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger : Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants. L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de cette vaccination a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus.

Je certifie sur l'honneur mes déclarations sincères et véritables, qu'il n'existe pas de maladies infectieuses ou contagieuses dans mon chenil, je déclare accepter sans réserve et de façon absolue le présent règlement et les articles du règlement de la SCC.

Date :
Signature :

NOM :

Prénom :